

# **PROCÈS-VERBAL**

**Séance du 2 septembre 2013**

**1. Appel : 82 Conseillères et Conseillers sont présents**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Elisabeth RUEY-RAY, Fabienne FREYMOND CANTONE, Stéphanie SCHMUTZ, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : BODMER Fabrice, DE GARRINI Luciano, DUFOUR Laurence, DUMAS Antoine, EQUHEY Steve, GARDEL MAOUCHE Vanessa, JACCOUD Jessica, MERMILLIOD Nathalie, PERRIN Christian, ROCHAT Blaise, TAWIL Joël

Absents : ALESSANDRO Giovanni, ANNEN Valérie, FRACHEBOURG Jean-Marie, FREI Maurice, KIRCHNER Volker, REHOUMA Lassaad

M. le Président souhaite la bienvenue à tout le monde et transmet un message personnel avant d'ouvrir la séance.

**2. Procès-verbal de la séance du 24 juin 2013**

M. Jean BISCHOFBERGER rectifie son intervention faite au moment de l'approbation de l'ordre du jour et signale qu'il s'est trompé. Sa remarque fait référence à l'article 74 de la Loi sur les Etrangers et non sur l'Asile, comme il l'avait dit.

Le procès-verbal est accepté par 78 oui et 2 abstentions.

**3. Approbation de l'ordre du jour**

M. le Président propose d'intervertir les points 5 et 6 de l'ordre du jour pour permettre aux personnes qui seront assermentées de voter sur la proposition du Bureau,

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

**4. Communications du Bureau**

- M. le Président félicite M. Alexandre DEMETRIADES pour son élection au Grand Conseil en remplacement de Mme Florence Golaz et lui remet son diplôme.
- Il donne lecture des lettres de démissions du Conseil de Mmes Pierrette CHENEVARD et Marlyse GRAF-ZAUGG, VERTS. Le Bureau a élu pour les remplacer, Mme Yara BARRENSE-DIAS et M. Christos KORNAOS. Leur élection, affichée au pilier public, n'ayant fait l'objet d'aucun recours, ils seront assermentés ce soir. Le parti socialiste a encore une place vacante suite à la démission de M. Braulio MORA.
- La Municipalité, si intérêt, souhaite organiser une présentation du projet du centre-ville élargi (préavis N° 131) avant la prochaine séance. Une majorité du Conseil est favorable à cette proposition.
- Le Bureau, d'entente avec la Municipalité, a fixé les dates de séances pour l'année 2014. Elles ont été transmises aux Conseillers.
- Le Bureau informe le Conseil que, lors d'une prochaine séance, la salle sera orientée différemment. Les Conseillers pourront ainsi apprécier si l'orientation offre plus de commodité à la tenue de séances.
- M. le Président signale qu'à l'occasion de la séance du 24 juin 2013, pas moins de 35'200 copies ont été imprimées, soit 21'160 feuilles de papier. A l'heure des outils informatiques il invite l'ensemble des Conseillers à s'annoncer auprès de la secrétaire s'ils jugent suffisant de recevoir une version électronique des documents.
- Les réponses aux interpellations données lors du Conseil du mois de juin sont à disposition, en format papier, à l'entrée de la salle.



- M. le Président a encore reçu une lettre de démission de la COGES de M. Patrick BUCHS. Son remplaçant sera nommé lors de la prochaine séance.
- Une demande de délai supplémentaire a été demandée et accordée à la Municipalité pour répondre au postulat de Mme Jessica JACCOUD concernant l'égalité des salaires.
- Enfin, le Bureau a reçu une lettre d'un citoyen nyonnais sur les incivilités en ville. Le courrier a été transmis à M. le Syndic.

## **5. Assermentations**

M. le Président procède à l'assermentation de Mme Yara BARRENSE-DIAS et M. Christos KORNAROS et leur souhaite la bienvenue.

## **6. Proposition du Bureau**

Le Bureau souhaite proposer une étude pour la délocalisation des séances du Conseil communal. Le document a été reçu par tous et il ouvre la discussion.

M. Maurice GAY salue l'initiative du Bureau de s'inquiéter des conditions dans lesquelles les Conseillers doivent travailler, néanmoins il regrette la tentative de délocalisation alors que l'on a une magnifique salle, située à côté du Château, et souhaite y rester. Il propose d'évaluer d'abord la possibilité de l'améliorer et pense qu'avec un peu d'imagination on pourrait rester dans cette salle. Il propose d'étudier une deuxième variante, éventuellement avec une école d'architecture d'intérieur en leur soumettant le projet. Il pense que la plupart du temps, cette salle est utilisée pour des conférences ou des assemblées, ce qui ne devrait dès lors pas poser de problème. Il estime que le Conseil peut avoir une salle qui lui est réservée et utilisée par d'autres en dehors des séances.

M. Guy-François THUILLARD rejoint les propos de M. Gay. Certes le confort est spartiate et mérite une sérieuse amélioration. La salle communale est déjà sur-occupée par des sociétés locales qui n'ont pas d'autres possibilités. Les frais de réaménagements seraient certainement extrêmement importants. La salle actuelle possède un emplacement symbolique, sur la place du Château. Une étude fine permettrait certainement de dégager un peu d'espace pour améliorer le confort des Conseillers. En outre, il rappelle que des propositions de diminution du nombre de Conseillers ont déjà été évoquées. Quand on sait que le Grand Conseil dispose de 150 députés pour représenter l'ensemble du canton, il estime qu'il n'est pas incongru d'imaginer une légère baisse du nombre de Conseillers communaux pour la ville de Nyon. Des solutions peuvent exister, il demande d'y réfléchir et ne pas décider ce soir.

M. Pierre WAHLEN rappelle qu'il n'est pas question de prendre une décision ce soir, mais d'étudier complètement la variante salle communale et de la chiffrer. On ne va pas décider maintenant de déménager mais de poursuivre une étude et deviser cet éventuel changement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil approuve la proposition du Bureau par 46 oui, 24 non et 10 absentions.

## **7. Communications municipales**

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE répond à Mme Doris ULDRY qui demandait d'étudier la possibilité de faire un parking souterrain public dans le PQ Marens. Elle rappelle que des procédures extrêmement lourdes en matière d'aménagement du territoire existent et que le PQ Marens-Couchant attend en ce moment un jugement de la cour administrative de droit public. Le PQ est abouti avec différents espaces, le retoucher prendrait des années avec, à nouveau, des procédures d'oppositions possibles. Dans le quartier, une demande de permis de construire a été déposée par l'hôpital. Un parking provisoire devrait se développer, avant un autre souterrain, à terme. Elle suggère de prendre connaissance du rapport municipal N° 130 qui donne toute la vision de la Municipalité sur le stationnement à Nyon.

M. le Municipal Olivier MAYOR signale que le 29 novembre auront lieu les 20 ans de la STEP avec le vernissage d'un concours de photographies autour des métiers de l'épuration des eaux et rappelle que dans un communiqué de presse transmis ce jour, il est fait mention des journées du patrimoine les 7 et 8 septembre prochains avec un programme très complet pour toute la famille.

Il répond ensuite à Mme Doris ULDRY au sujet de la route des Tattes d'Oie. Il signale que les travaux aux entrées des chemins privés ont fait l'objet d'avis de travaux et d'informations orales entre tous les particuliers et l'entreprise afin d'organiser l'intervention. Les aménagements chez les privés consistaient à raccorder leur accès au projet de la route des Tattes d'Oie, soit une correction du niveau d'entrée de quelques centimètres. Au vu des modifications somme toute mineures et améliorant souvent l'état existant, aucune demande officielle n'a été adressée aux riverains. De manière générale, sur l'état des différents chantiers routiers, il signale que la fin des travaux aux Tattes d'Oie est prévue au mois de novembre. Les travaux sont terminés côté Jura, des travaux des SI, imprévus, ont occasionné quelques déplacements et, du côté lac, les travaux d'aménagement seront terminés en octobre. La plantation des arbres et le mobilier urbain seront posés en novembre.

A la route de la Morâche les travaux sont prévus jusqu'en décembre. Côté Genève, ils seront finis à fin septembre. Le démarrage des travaux côté Lausanne suivra début octobre. L'accès au parking souterrain a été réalisé. Le calendrier est identique pour l'avenue Edouard-Rod. Au chemin des Ronsiers, l'accès au bâtiment n°4 est réalisé, mais celui au bâtiment n° 5 n'a pas pu débiter, suite à des désaccords entre propriétaires.

A la route du Stand enfin, les travaux sont prévus jusqu'à octobre. Ils sont terminés côté Jura et côté lac la circulation ne se fait que dans un sens cette semaine.

Enfin, M. le Municipal donne tous les détails sur le financement exact de l'œuvre de Johan Barthold Jongkind qui avait suscité la polémique lors de la dernière séance. (*texte intégral en annexe*). La toile est ensuite brièvement présentée.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond à Mme Josette GAILLE qui se pose des questions concernant les habitants de la route de St-Cergue, chemin du Canal ou Prélaz et qui ont de la peine à se rendre en ville en voiture. Pour des raisons de performance, elle signale que le réseau des transports publics ne peut pas passer dans toutes les rues de la ville, et la route de St-Cergue, par le faible potentiel d'usagers et le fait qu'elle soit à sens unique, n'est pas adaptée pour supporter une ligne de transports publics. Par contre, elle reconnaît que ce tronçon est le maillon faible du réseau urbain. Il avait été identifié comme tel lors de l'étude sur la possibilité d'un transport à la demande, lancée en 2012 par l'office de la mobilité et qui visait les aînés et les personnes à mobilité réduite. Cette étude avait conclu que les services d'aide, rendus par les associations locales et les bénévoles, étaient très bons et suffisants pour accompagner ces personnes. Un service de livraison à domicile pouvait représenter une bonne solution pour les aînés. Elle souligne encore que, si le préavis N° 125 déposé ce soir, rencontre l'aval du Conseil, le réseau des transports sera amélioré de 90%.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS donne des informations concernant les tarifs 2014 de l'électricité, comme chaque année à fin août et selon la LApEI (loi sur l'approvisionnement en électricité) qui oblige de fixer les tarifs de l'année suivante le 31 août de l'année en cours. Malgré l'augmentation du WACC (taux d'intérêt du capital investi dans le réseau électrique), le coût de l'acheminement et celui du service système généraux, les prix resteront identiques grâce à la politique de l'énergie décidée par la Municipalité en matière de gestion des achats d'énergie sur le long terme, cumulée à une bonne gestion de la courbe de charges.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT signale que, bien qu'une lettre d'information sera transmise aux Conseillers pour la prochaine séance, la Fondation pour le Musée du Léman, avec un capital de CHF 100'000.-, a été créée, et qu'un don de CHF 500'000.- a été reçu d'un mécène pour lancer le concours d'architecture. D'autres dons ont également été reçus et, conformément au préavis N° 14 9/2011, le projet suit son cours.

Par ailleurs, il signale, avec regrets, que le secrétaire municipal, M. Christian GOBAT, a accepté un poste à la conférence des gouvernements cantonaux à Berne, ceci dès janvier 2014. Quelques contacts ont déjà été pris pour le remplacer, mais le temps presse car les défis sont nombreux.

## **8. Propositions individuelles**

M. Victor ALLAMAND revient sur le préavis N° 92. Lors de la commission, il avait été signalé que les arbres existants au centre de la rue de la Morâche devaient être arrachés pour remplacer un câble électrique situé sous les racines. Or, il n'a pas constaté de travaux de remplacement de câble et souhaite savoir ce qu'il en est, d'autant plus que M. Wahlen avait proposé un amendement pour planter des arbres le long de cette voirie et, pourquoi pas, au centre entre les voies montantes et descendantes. De plus, dans le même préavis, il est signalé que le trottoir côté descente sera conservé dans son état actuel. Or, ce trottoir est en chantier depuis plus de deux mois. Il souhaite également savoir pourquoi. Si l'on est en train de construire une piste cyclable, il demande comment cela est financé. Ce sont deux exemples actuels qui illustrent les situations à éviter si l'on désire conserver un minimum de confiance entre l'organe délibérant et l'Exécutif. Il est persuadé que tous œuvrent dans l'esprit du bien pour notre commune et consacrent généreusement du temps libre, sans esprit de lucre, ni même de notoriété (bien qu'il faille parfois être réélu). Il estime que si nous voulons éviter que s'installent systématiquement le doute et la suspicion qui généreront peut-être ce soir ou dans un mois des différents contre-productifs, voire nuisibles à nos débats, il est important que notre exécutif évite des réponses approximatives, voire fausses, dans le seul but d'obtenir immédiatement un crédit ou autre accord. Si quelques fois, aux yeux de l'exécutif, cette manière trouve une justification dans l'urgence, cela pourrait aussi conduire à un durcissement des rapports de travail entre les deux autorités. Ceci d'autant qu'avec la restriction de ses prérogatives à travers la nouvelle loi des Communes, la tentation naturelle des membres de l'Organe délibérant pourrait être de refuser plus souvent tout consensus.

Mme Christine TROLLIET informe officiellement le Conseil qu'elle a remis son mandat de Présidente de groupe à Mme Bernadette NELISSEN et M. Pierre WAHLEN.

M. Gustave DUTRUY intervient au sujet du cabinet dentaire scolaire situé en face de la salle communale. Dans cette unité de travail, il est procédé à l'examen bucco-dentaire annuel et obligatoire des enfants en âge de scolarité. Le médecin-dentiste offre également ses services dans le domaine de la prophylaxie et réalise des soins avec l'accord des parents. Il y a une quinzaine d'années, il avait signalé à M. Rolli, l'obsolescence des installations et avait suggéré de procéder sans attendre à leur remplacement, ainsi qu'à la mise aux normes des locaux. Or, il a constaté récemment, avec tristesse, que ces anciennes installations sont toujours en place et plus en phase avec ce que la pratique d'une médecine dentaire moderne exige. Il signale que le service de la Santé Publique du canton de Vaud procède régulièrement à des audits. Il demande à la Municipalité si des mesures ont été prises en vue d'une telle inspection et si elle envisage, le cas échéant, le remplacement, le déplacement ou, éventuellement, la création d'une nouvelle unité, pourquoi pas mobile, dans le but de se trouver dans des normes acceptables.

M. Alexandre DEMETRIADES fait remarquer qu'un vieil homme politique nyonnais de 94 ans, M. Paul Loup, signale que le bas de la route de St-Cergue est traversé par de nombreuses voitures en sens inverse, ainsi que sur le chemin près de la roulotte.

M. Albert GRAF a constaté que les sacs poubelles à Frs 2.- représentent un chiffre d'affaires de quelques millions et il se pose la question de savoir si ces sacs sont biodégradables. Il existe de tels sacs vendus en France dans des supermarchés et composés de 100% de plastique recyclé, oxo-biodégradable. Ils se détériorent en deux ans seulement et souhaite savoir de quoi sont constitués nos sacs.

Mme Suzanne FAVRE signale que les accès routiers aux abords du McDonald's des Fontaines ont subi une modification. Un nouveau régime de circulation a été mis en œuvre qui veut offrir un meilleur cadre de vie aux riverains selon une missive de la police communale. La mise en application de ces nouvelles mesures est en vigueur depuis le 26 août et cela n'est absolument pas respecté. Elle demande de faire le nécessaire afin de faire respecter ces nouvelles directives avant qu'il n'y ait un accident.

M. Jacky COLOMB fait remarquer que deux panneaux en acier sont situés devant le Château. Il s'agit d'une création artistique censée donner des renseignements aux visiteurs. Or il est impossible de déchiffrer les caractères noirs sur fond de rouille brun foncé. Il y avait certainement une idée créatrice à la base, mais aujourd'hui ces oublis de l'entretien penchent dangereusement. De même, une tôle ondulée sur la terrasse du Château devrait représenter une table d'orientation, mais elle est illisible. Il demande de remplacer ces indicateurs par quelque chose de moins honteux et utile.

M. Jacky COLOMB signale encore qu'il a appelé la police pour les informer que des panneaux de signalisation de chantier étaient tombés, soulignant au passage que le chantier à cet endroit était terminé. Quelques minutes plus tard, les panneaux étaient à nouveau en place, bien qu'inutiles. Il a ensuite écrit un courriel, accompagné de photos, le 13 août au commissaire, pour lui signaler la confusion engendrée par les nombreux panneaux de signalisation de chantiers à des endroits où les travaux étaient terminés (giratoire de la Levratte par exemple). D'autres doublaient la signalisation fixe. En bref, il s'agit d'un capharnaüm inesthétique qui encombre l'espace public pour rien. Il n'a jamais reçu de réponse. Entre-temps, une partie des panneaux a été enlevée. Il subsiste cependant de nombreux accessoires en souffrance le long de nos routes. Le carrefour chemin d'Eysins - chemin des Fontaines est toujours peu clair et en attente de finition. Enfin, au giratoire de la Levratte, la nouvelle signalisation fixe est mal répartie. L'indicateur pour St-Cergue/Divonne est mal disposé et masque le panneau du passage piéton. Il demande de prendre les dispositions qui s'imposent et de lui répondre.

M. Yves FROIDEVAUX relève que depuis de nombreuses années un passage souterrain existe aux abords de l'école du Couchant pour faire traverser les enfants en toute sécurité. Or, on a réussi à créer un passage piéton sur un passage souterrain, ce qui doit être une première mondiale et clairement contre les campagnes de sécurisation du TCS. Il souhaite savoir à quoi la Municipalité a pensé en agissant de la sorte, peut-être souhaite-t-elle louer l'espace souterrain aux enseignants pour se garer !

**9. *Rapport N° 110 concernant la création de 30 places d'accueil de jour collectif préscolaire au sein du réseau yonnais d'accueil de jour des enfants.***

Rapporteur : Mme Bernadette NELISSEN

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 79 oui et 2 abstentions :

- d'autoriser la Municipalité à signer une convention de subventionnement pour 30 places d'accueil de jour préscolaire avec l'Association Pop e Poppa, exploitant de la crèche à construire à Business Park Terre-Bonne ;
- d'autoriser la Municipalité à inscrire le montant de CHF 132'000.- au budget 2014 pour le subventionnement communal des 30 places réservées au réseau yonnais ;
- d'autoriser la Municipalité à inscrire le montant de CHF 315'000.- aux budgets 2015 et suivants pour le subventionnement communal des 30 places réservées au réseau yonnais ;
- d'autoriser la Municipalité à inscrire, au budget 2014, un montant de CHF 5'000.- au compte N°190.3117 pour l'achat de licences.

**10. *Rapport N° 113 concernant la mise en place d'un programme communal d'intégration prévoyant le lancement du projet Mini-PIC (programme d'intégration cantonal) en collaboration avec le Canton.***

Rapporteur : M. Jean-Claude MERMILLIOD

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 72 oui, 2 non et 5 abstentions :

1. d'autoriser la Municipalité à signer la convention, portant sur la mise en place du Mini PIC à Nyon, avec le Département de l'intérieur représenté par le Bureau Cantonal pour l'Intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) ;
2. d'octroyer à la Municipalité le montant de CHF 51'000.- destiné à financer les nouveaux projets du Mini-PIC, à partir du 1er janvier 2014, entièrement compensé par la participation cantonale, dont :
  - CHF 27'000.- à inscrire aux comptes N°710.3011.00 – Actions sociales, traitements et suivants, pour un poste supplémentaire représentant 0.2 EPT
  - CHF 24'000.- à inscrire au compte N°710.3655.13 – Actions sociales, subvention projet d'intégration, pour les nouveaux projets.

**11. *Rapport N° 114 concernant le règlement communal sur les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'appui financier des pouvoirs publics.***

Rapporteur : Mme Josette GAILLE

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 72 oui et 7 abstentions :

1. d'approuver le Règlement communal sur les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'appui financier des pouvoirs publics et des logements à loyers modérés ;
2. de prendre acte de la Directive municipale sur les conditions d'attribution des logements à loyers abordables plafonnés ;
3. d'envoyer le Règlement au département de l'intérieur.

**12. *Rapport N° 115 concernant la construction d'une déchèterie (DEC) et d'un Centre d'exploitation route et voirie (CERV) à l'Asse.***

M. le Président signale que la maquette du projet est exposée à l'entrée de la salle.

Rapporteur : M. Jacky COLOMB

M. le Président revient sur l'amendement proposé par la commission suite à une erreur de copie au moment de la rédaction du préavis. Il ne juge dès lors pas nécessaire d'ouvrir la discussion à ce sujet.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement proposé, qui réduit de CHF 396'000.- les montants indiqués aux points 1 et 3 des conclusions, par 78 oui et 3 abstentions.

La discussion est ouverte.



Mme Chantal THUILLARD revient sur la remarque, fort à propos, de la commission en page 6 du rapport, qui souligne que la fermeture de la déchèterie pendant la semaine de Paléo pourrait être problématique et qu'une alternative devrait être trouvée. Le rapport n'est pas très clair au sujet des alternatives proposées. Si la solution d'une déchèterie temporaire devait être choisie, elle souhaite savoir qui paiera ces frais supplémentaires et si Paléo versera une compensation à la ville. Enfin, elle rappelle que le festival a lieu en période estivale et qu'il n'est pas évident de garder une semaine des déchets de jardin qui peuvent être jetés nulle part ailleurs.

M. Laurent MIEVILLE attire l'attention de la Municipalité sur ce qui se passe à Châtel-St-Denis qui a un système mobile qui fonctionne très bien et qui pourrait être une solution. Deuxièmement, il félicite le commissaire, M. B. Ueltschi, qui a remarqué l'erreur dans le préavis, ce qui a permis d'éviter d'octroyer près de CHF 400'000.- de trop.

Mme Josette GAILLE estime que l'on dépense vraiment beaucoup depuis le début de la législature et pense qu'il est nécessaire de trouver quelques économies dans les différents préavis. C'est pourquoi elle propose de diminuer de 10% le montant total du préavis. Elle dépose dès lors l'amendement suivant :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 14'764'000.- TTC pour financer la construction d'une déchèterie et d'un Centre d'exploitation routes et voirie ;
2. Inchangé
3. qu'un montant de CHF 14'213'90000.- TTC, correspondant au solde du crédit pour le financement de la construction de la déchèterie et du CERV, sera porté en augmentation du compte N° 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans ;
4. Inchangé

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. Pierre WAHLEN convient que l'on pourrait faire des économies, faire un chauffage meilleur marché, réduire l'épaisseur de l'isolation, réduire la surface des panneaux photovoltaïques ou diminuer le nombre de bennes, mais on doit s'interroger sur le rôle d'une collectivité publique pour laquelle la logique n'est pas la même que pour une industrie ou un commerce. Notre responsabilité est de bâtir, de répondre aux besoins d'aujourd'hui mais aussi de constituer un patrimoine bâti que nous transmettrons aux générations suivantes et replacer dans cette perspective le devoir de bâtir avec des matériaux de qualité, des bâtiments qui seront pérennes et capables de traverser une très longue période. Les investissements consentis permettront d'épargner des frais d'entretien ou de rénovation qui seront supportés par les générations futures. Vouloir économiser à tout prix est sans doute possible, mais ce n'est que reporter le problème. Il pense que ce n'est pas une proposition raisonnable. La responsabilité d'élu est de transmettre aux futures générations un patrimoine bâti de qualité. Les Verts demandent de rejeter cet amendement.

M. Christian UDASSE pense que M. Wahlen botte en touche. Il estime que le citoyen ne sait pas que l'on fait des investissements énormes. Il met en doute la capacité des services communaux de baisser de 10% un budget énorme. Il pense que l'on peut négocier pour la même qualité.

M. Pierre GIRARD rejoint l'analyse de M. Wahlen. On a besoin de construire un bâtiment de qualité sans faire dans le luxe. Il donne comme exemple le terminal low-cost de l'aéroport de Bordeaux qui a été construit de façon bon marché.

M. Jacky COLOMB signale que la commission a eu tout le loisir de poser des questions sur la réalisation de ce projet et les débats n'ont pas fait ressortir des objets luxueux. Il rend attentif le Conseil sur la qualité et revient sur l'expérience des vestiaires du stade de Marens dont on avait réduit le prix pour être politiquement acceptable et qui ont dû être refaits par la suite. Si on s'amuse à bricoler pour réduire de 10% comme demandé, il pense que l'on va au-devant de graves ennuis. Il demande de ne pas accepter cet amendement.

M. le Municipal Claude ULDRY apporte quelques explications. Une première démarche d'économie a été faite, non pas sur le choix des matériaux mais sur l'architecture sans dénaturer le projet, avec une économie de CHF 950'000.- sur le projet initial. Comme souligné par M. Colomb, il n'y a pas de luxe dans ce bâtiment, bien au contraire. La division du bâtiment permet d'économiser de l'énergie entre les locaux pas chauffés, de ceux qui doivent l'être ou tempérés. Pour revenir sur la remarque de M. Udasse, il signale que, si dans le privé on peut négocier les prix, ce n'est pas le cas avec la loi sur les marchés publics. Ils ont 80% de soumissions rentrées en termes d'entreprises, représentant 95% des montants en termes de coûts. Lorsque l'on fait un appel d'offre sur les marchés publics, une fois les soumissions adjudgées, il est interdit de négocier. En ce qui concerne les prix, il signale que les entreprises qui font des offres donnent déjà les meilleurs prix parce qu'elles souhaitent décrocher le marché. En ce qui concerne les montants votés, il signale que de 2006 à 2012, les montants projetés d'investissements étaient de CHF 220 millions. Les montants réalisés dans la même période étaient finalement de CHF 114 millions, soit près de la moitié. La dette a passé de CHF 131 millions en 2006 à CHF 127 millions, aujourd'hui grâce à 15 à 17 millions par an d'autofinancement. Il estime que la Municipalité est cohérente et attentive, grâce à un chef du Service des finances qui suit ces investissements et il espère que le Conseil est rassuré. Alors même si CHF 25 millions ont déjà été votés cette année, on ne sait pas encore si le montant voté pour le PIR sera utilisé et, concernant le temple, l'investissement durera jusqu'en 2017. Il demande dès lors ne pas accepter l'amendement proposé.

La discussion sur l'amendement est close.

Au vote, le Conseil refuse l'amendement par 16 oui, 59 non et 6 abstentions.

La discussion générale se poursuit.

M. Guy-François THUILLARD s'interroge très sérieusement sur l'avenir des terrains à Bourgogne et notamment les propos émis dans les conclusions du rapport citant qu'un montant de CHF 10 millions pourrait être valorisé sur ces terrains. Il souhaite savoir ce que cela signifie. S'il s'agit de vendre les terrains pour payer la dette de la déchèterie, il trouverait cela surprenant et inadapté. Ces terrains appartiennent à la ville et font partie des rares terrains possédés. Il ne comprendrait pas que la ville propose la vente pour payer la déchèterie. On doit faire du logement sans promoteur. Il veut que les futurs logements soient réalisés par la commune directement, sans bénéficiaire intermédiaire, et que ceux-ci profitent aux habitants.

M. Jean-Claude MERMILLIOD relève que le bâtiment va utiliser beaucoup de bois, mais il n'a pas trouvé d'information à ce sujet. Il demande la provenance et la qualité.

M. le Municipal Claude ULDRY lui garantit que le bois vient de Suisse, mais pas de nos forêts.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond à M. Thuillard que les terrains de Bourgogne appartiennent à la commune et font partie de l'étude Europan. Il précise que, dès que la voirie aura déménagé, on pourra valoriser ces terrains par des logements, mais également des zones d'utilité publique. La Municipalité ne va pas elle-même construire ces logements mais va probablement les soumettre à des coopératives qui vont travailler avec le souhait d'une rentabilité qui permet d'avoir des logements bon marché avec un prix du terrain existant. Le prix du terrain peut être valorisé entre 700.- et 800.- pour un rendement d'une valeur correcte pour des logements. Cela permet de le valoriser sous la forme d'un droit de superficie sans vendre le terrain. Dans tous les cas, le Conseil sera non seulement informé, mais devra décider. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir.

M. le Municipal Olivier MAYOR répond à Mme Thuillard et confirme que la déchèterie ne pourra pas être accessible pendant la semaine du festival, que des solutions vont devoir être trouvées. Il note la problématique des déchets de jardin et reviendra avec des propositions au moment du bilan intermédiaire sur le nouveau concept des déchets. La Coges pourra également se prononcer. Il y aura certainement des ajustements à faire.

M. Jacky COLOMB signale que la proposition d'ouverture partielle ou celle la déchèterie mobile venait de la commission, vu que la réponse de la Municipalité n'était pas jugée satisfaisante. La commission ne voulait pas s'opposer à tout ce projet pour cette seule raison.

N'étant pas satisfaite de la réponse de M. le Municipal Olivier MAYOR, Mme Chantal THUILLARD dépose l'amendement suivant, ajout d'un point 5 aux conclusions, comme suit :

5. Afin de garantir l'accès à la déchèterie durant toute l'année, selon horaire communal, la Municipalité s'engage à trouver une solution d'ouverture limitée au matin pendant la semaine de Paléo. Si la Municipalité devait choisir une solution qui engendre des frais supplémentaires pour la commune, ceux-ci seraient entièrement pris en charge par Paléo.

La discussion sur cet amendement est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement par 46 oui, 26 non et 9 abstentions.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 67 oui, 6 non et 8 abstentions :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 16'404'000.- TTC pour financer la construction d'une déchèterie et d'un Centre d'exploitation routes et voirie ;
2. qu'un montant de CHF 550'100.- TTC, correspondant à l'installation photovoltaïque du CERV, sera porté en augmentation du compte N° 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 25 ans ;
3. qu'un montant de CHF 15'853'900.- TTC, correspondant au solde du crédit pour le financement de la construction de la déchèterie et du CERV, sera porté en augmentation du compte N° 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans ;
4. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 78'000.- HT pour financer les travaux des Services industriels relatifs au déplacement d'une conduite du réseau d'eau sur la parcelle n°1903. Ce montant sera porté sur le compte du Service des Eaux et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépense amortissable en 30 ans ;
5. afin de garantir l'accès à la déchèterie durant toute l'année, selon horaire communal, la Municipalité s'engage à trouver une solution d'ouverture limitée au matin pendant la semaine de Paléo. Si la Municipalité devait choisir une solution qui engendre des frais supplémentaires pour la commune, ceux-ci seraient entièrement pris en charge par Paléo.

**13. Rapport N° 117 concernant une demande d'un crédit de CHF 345'150.- TTC pour l'achat de deux véhicules porte-outils avec équipements.**

Rapporteur : M. Jean-Claude MERMILLIOD

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 59 oui, 9 non et 5 abstentions :

1. d'accorder un crédit de CHF 345'150.- TTC à la Municipalité pour financer l'achat de deux véhicules porte-outils avec équipements ;
2. que ce montant sera porté au compte N° 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en dix ans.

**14. Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de Mme Aline Angeli et M. Claude Farine intitulé « Pour le développement rapide d'un réseau de pistes cyclables et la promotion de la mobilité douce. »**

Rapporteur : Mme Margaux CARRON

La discussion est ouverte.

M. Victor ALLAMAND a entendu lors de la commission que le réseau routier nyonnais est de 66km. Cependant, un autre service vient de l'informer que le réseau est en fait de 40km. Il propose que les services techniques harmonisent leurs chiffres. Il en profite pour dire qu'il soutient entièrement ce postulat, même s'il est regrettable qu'il soit arrivé juste après les grands travaux routiers actuels.

M. Jacky COLOMB souhaite que dans le rapport figure le nom de la Présidente.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 71 oui, 3 non et 2 abstentions :

- de renvoyer le postulat de Mme Aline ANGELI et M. Claude FARINE intitulé « Pour le développement rapide d'un réseau de pistes cyclables et la promotion de la mobilité douce » à la Municipalité.

**15. Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de Mme Josette Gaille et M. Maurice Gay intitulé « Pour une déchèterie au service de la population. »**

Rapporteur : M. Frédéric TSCHUY

La discussion est ouverte.

M. Maurice GAY souhaite une prise de position de la Municipalité sur le fonctionnement des commissions. Il y a quelques années, il a été dit que lors des commissions sur des motions ou postulats, la Municipalité ne participerait plus. Or, on a deux exemples ce soir avec des Municipaux présents lors des commissions. Le but n'est pas de faire le débat sur le fond, mais uniquement de savoir si la question mérite d'être envoyée à la Municipalité pour étude et rapport. Il a été assez virulent lors de cette commission car il n'y a pas vraiment eu d'échange, mais un long monologue de la part du Municipal sur la gestion des déchets. Une fois parti, la discussion a pu commencer. Il demande si la Municipalité va continuer dans cette voie, à savoir qu'elle sera présente à chaque commission traitant un postulat ou une motion.

M. Jacques HANHART voit en page 3 que l'on paie CHF 200.- la tonne. Il trouve que la Municipalité, dans son information, n'est pas toujours très claire. On facture aux citoyens des sacs en litres, là on parle de tonne. De même, le m3 de gaz est vendu en kw/h, ce qui n'a strictement rien à voir et il pense qu'il y a une façon trouble de peut-être tromper le citoyen. Il aimerait que l'on mette les choses à plat et que l'on vende aux citoyens ce que l'on paie et pas selon une autre valeur numérique.

M. Jacky COLOMB, en tant que Président de cette commission, se souvient que lors du dernier Conseil, M. le Municipal a demandé à participer à celle-ci car il voulait que le postulat soit étayé plus largement et personne n'a émis d'objection. Il a effectivement non seulement expliqué mais également écouté et il y a bien eu discussion et échange. Le rapport détaillé va permettre à la Municipalité de répondre correctement.

M. le Municipal Olivier MAYOR remercie toute la commission et le rapport municipal expliquera pourquoi on a des volumes puis des kilos et des tonnes.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 79 oui et 1 abstention:

- de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport..

**16. *Préavis N° 121 concernant l'octroi d'un droit de superficie (DDP) sur une partie de la parcelle N° 2448 en faveur de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) pour la construction d'un foyer d'hébergement.***

La discussion est ouverte.

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ indique que la Municipalité a choisi de ne pas communiquer sur le sujet avant le dépôt du préavis, entre autres, parce que la primeur est réservée aux membres du Conseil. Une rencontre avec les gens du quartier était prévue fin septembre. Au vu des questions engendrées par ce préavis, une séance d'information aura lieu le mercredi 11 septembre à 20h. à la salle du Conseil. Les habitants du quartier et les Conseillers sont les bienvenus.

M. Alexandre DEMETRIADES ne veut pas s'étendre sur le fond du préavis, les commissaires désignés ce soir s'en chargeront. En revanche, au vu des vives réactions qu'a déjà suscité le dépôt du préavis, il souhaite, au nom du groupe socialiste, attirer l'attention des commissaires sur les points suivants : le calendrier dans lequel s'insère ce préavis, en cas d'acceptation, laisse assez de temps pour prendre ce dossier avec un regard positif. Sur deux années, tant de choses peuvent être faites pour préparer une situation gagnante-gagnante, tant pour les potentiels futurs habitants que pour celles et ceux qui résident déjà dans le quartier. Ensuite, et toujours dans le même sens, il tient à rappeler l'essence même du préavis et renvoie à la convention qui lierait la ville et le canton, tant elle décrit précisément la différence entre ce projet chapeauté bien en amont de l'expérience, pour le moins négative, connue avec l'abri PC en Oies. Le temps à disposition pour la ville, le cadre de vie proposé, le statut légal des personnes que nous accueillerons, laissent présager une toute autre expérience à venir pour le quartier et il souhaite qu'elle soit la plus positive possible. Il paraît évident que le sujet revêt de part et d'autre une dimension émotionnelle très marquée. Le groupe socialiste encourage les commissaires à l'aborder de la manière la plus apaisée possible en tâchant de se consacrer à un examen des plus objectifs de la situation. Les débats et argumentaires qui suivront seront d'autant plus pertinents pour la compréhension du projet.

M. Albert GRAF pense que le préavis ressemble à une tromperie. On parle d'objectivité alors qu'il a quatre remarques à formuler. Si l'on consulte le plan général d'affectation de Nyon, la zone est à vocation plans de villas à réaliser. Cela ne figure pas dans le préavis ce qu'il déplore et dénonce, en dehors de trois lignes incomplètes en page 7. Alors que l'on parle d'un aménagement majeur dans le quartier, cela est escamoté. Il convient de produire le plan de quartier qui n'est pas annexé à ce préavis. Ensuite, il rappelle que les équipements ont été payés tant par les promoteurs que par les propriétaires actuels et la zone a des équipements collectifs pour le quartier, ce qui en fait un intérêt communal aujourd'hui non respecté. Le quartier des Tines est en quelque sorte un village dans la ville. On préconise et on demande aux habitants de la ville de participer, et on ne leur a pas demandé leur avis. Cette parcelle est libre depuis 30 ans, à disposition des équipements collectifs du quartier et des citoyens. On a laissé ce quartier en déshérence et aujourd'hui on veut le mettre à disposition d'autres utilisateurs. Par équité avec les autres quartiers de Nyon qui ont été favorisés, il souhaite que l'on favorise maintenant les défavorisés. Finalement, il pense que le droit de superficie est ridiculement bas et la durée trop longue. On pourrait également construire une maison de quartier ou affecter ce terrain à d'autres bénéficiaires nyonnais.

M. Laurent MIEVILLE demande à la commission de faire la transparence sur toutes les parcelles examinées pour arriver à la conclusion qu'il s'agit du meilleur endroit. Quelles sont les parcelles qui ont été examinées, quels sont les critères qui ont été utilisés pour donner à la population une très grande transparence comment ce choix a été fait. Il pense que la population a le droit de savoir.

M. Pierre WAHLEN souhaite que la commission s'intéresse particulièrement à la mixité que l'on peut développer sur cette parcelle dans son entier, qui permettrait par exemple de réaliser des logements non seulement pour l'EVAM mais également pour la population nyonnaise. Il faut penser au développement de l'entier de la parcelle qui pourrait donner plus de sens à l'ensemble.

M. le Président signale que deux courriers sur le sujet ont été reçus, qui seront transmis au Président de la commission. M. Colomb souhaite qu'ils soient annexés au procès-verbal.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

- 17. *Préavis N° 122 concernant l'achat de l'ancienne pisciculture – Parcelle N° 348 sise Quai de Rive à Nyon - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 966'150.- pour l'achat de la parcelle et les frais de transaction – Demande d'un crédit de fonctionnement de CHF 38'000.- pour la réalisation de travaux, de mise en conformité du bâtiment et d'aménagement de ses abords.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 18. *Préavis N° 123 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2014.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 19. *Préavis N° 124 concernant des crédits supplémentaires, 1<sup>ère</sup> série au budget 2013 – Demande de crédits supplémentaires de CHF 355'700.- partiellement compensés.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 20. *Préavis N° 125 concernant les transports publics 2013-2014 – Mesure de priorisation et gestion de la régularisation des lignes urbaines et régionales – Demande de crédit de réalisation de CHF 4'020'000.- TTC – Travaux d'aménagement des Services industriels pour un montant de CHF 28'000.- HT – Gestion de la signalisation du réseau TP y compris création d'un poste à 30% pour un montant de CHF 65'650.-***

La discussion est ouverte.

Mme Doris ULDRY fait remarquer que le Conseil Régional met au concours un poste équivalent à ce qui est demandé dans ce préavis. Il s'agit d'une belle occasion pour la ville de collaborer avec eux et n'avoir qu'un seul poste pour la région et pour Nyon. Elle suggère de prendre contact avec le Conseil régional.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

- 21. *Rapport municipal N° 126 en réponse au postulat de M. le Conseiller communal Sacha Soldini et consorts demandant la création d'un jardin de circulation.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 22. *Préavis N° 127 concernant le concept et principes d'aménagement d'espaces publics (réponse à la motion de Mmes et MM. les Conseillers communaux David Vogel et consorts et au postulat de M. le Conseiller communal Pierre Wahlen – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 290'000.-***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**23. *Préavis N° 128 concernant l'adoption du plan de quartier « Vallon du Cossy »***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**24. *Rapport municipal N° 129 concernant la stratégie de valorisation des toitures planes de la commune de Nyon – Réponse au postulat « Journée Nature en ville le 25 mai 2013, Belle initiative, et si nous continuions » déposé par Mme la Conseillère communale Jessica Jaccoud et M. le Conseiller communal Gregory Durand au nom du groupe socialiste, le 15 mai 2013.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**25. *Rapport municipal N° 130 en réponse à la motion de Mme la Conseillère Josette Gaille, du 21 septembre 2011, pour un parking souterrain derrière la gare de Nyon.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**26. *Préavis N° 131 concernant le concept « Cœur de Ville » - Stratégie de renforcement du centre-ville de Nyon, réponse à la motion de M. le Conseiller communal Régis Joly – Demande de crédit de CHF 130'000.- entièrement compensé.***

La discussion est ouverte.

M. Régis JOLY, membre de droit de la commission en tant que motionnaire, n'est pas disponible à la date proposée pour la commission. Il demande de déplacer la date afin de pouvoir participer.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**27. *Postulat de M. Bernhard WILLI pour l'aménagement d'un toboggan à la plage.***

M. Bernhard WILLI demande le renvoi à la Municipalité pour étude et exécution vu que de nombreuses discussions ont déjà eu lieu sur ce sujet.

La discussion est ouverte.

Mme Aline ANGELI appuie ce postulat et propose une réflexion qui va un peu plus loin et réfléchir également à mettre des aménagements sportifs qui touchent d'autres tranches d'âges, qui favorisent l'agilité et la coordination. Il existe des installations peu coûteuses, comme des buts de waterpolo, des petits îlots ou un plongeur plus au large. Elle souhaite développer cet endroit pour qu'il soit plus ludique et attractif.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Une large majorité du Conseil envoie le postulat à la Municipalité pour étude et exécution.

**28. Divers en rapport avec la séance.**

M. le Président remercie les Conseillers pour leur ponctualité. Il souligne que 20h. est l'heure du début des débats et non l'heure d'arrivée dans la salle.

M. le Municipal Claude ULDRY relève que depuis le début de l'année, le Conseil a suivi la Municipalité sur de nombreux projets, particulièrement des projets qui concernaient Architecture et Bâtiments. Ce fut d'abord le temple, puis de nombreux projets concernant les écoles ou encore le CERV. Il remercie le Conseil pour la célérité avec laquelle ces projets ont été menés.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY précise que l'inventaire du réseau cyclable nyonnais a été réalisé en 2011 et 2012. L'étude d'avant-projet sera réalisée fin septembre et les premières mesures pour les cyclistes seront prises en même temps que celles pour les transports publics pour autant que le préavis soit voté.

M. Jacky COLOMB regrette que les interventions de MM. les Municipaux Mayor et Dupertuis, probablement fort intéressantes et très détaillées, pour lesquelles il a eu de la peine à se concentrer vu leurs longueurs. Il est conforté dans l'idée que les réponses municipales devraient être déposées avant la séance et qu'une synthèse soit lue, surtout quand il y a de nombreux chiffres.

M. Christian PUHR se demande si l'appel par voie électronique est réglementaire. M. le Président lui signale que l'article 97 stipule que l'on peut le faire de façon électronique sans contre appel. M. Jean-Claude MERMILLIOD souhaite que cela soit enregistré, ce qui est le cas. Les excusés doivent être signalés à la secrétaire.

A 22h. 50, l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

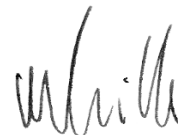
**CONSEIL COMMUNAL DE NYON**

Le Président :



Yves GAUTHIER-JAQUES

La secrétaire :



Nathalie VUILLE

Annexes : Détails de l'acquisition œuvre J. B. Jongkind  
Courriers reçus concernant le préavis N° 121



## **CONSEIL COMMUNAL – 2 SEPTEMBRE 2013**

### **COMMUNICATION DE M. OLIVIER MAYOR**

#### **SUJET :**

#### **ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE « VUE DE NYON DEPUIS LE LAC » (1875) PAR JOHAN BARTHOLD JONGKIND (1819 – 1891)**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Ce n'est pas à des fins de polémique que je reprends le sujet de l'acquisition par notre ville d'une « Vue de Nyon » peinte en 1875 par Johan B. Jongkind, mais bien pour rétablir une objectivité sur les faits.

Beaucoup de choses ont été dites sur l'achat de ce tableau dont certaines sont inexactes. Et sur la question de ces inexactitudes, il faut commencer par le commencement...

En effet la toute première communication erronée sur l'achat de ce tableau remonte à la séance du Conseil communal du 11 décembre 2012 et – il faut le dire et nous l'avons mentionné dans le rapport de gestion 2012 - elle est du fait de la Municipalité, et de ma responsabilité en particulier - ce dont je vous prie une fois de plus de bien vouloir nous excuser.

Revenons à cette séance du 11 décembre et à la votation du budget 2013. Ce soir-là, pour défendre le montant de 90'000 CHF pour l'achat d'œuvres d'art (qu'un amendement réduisait à 15'000 CHF), nous vous avons indiqué que cet argent pourrait servir à compléter le financement, en 2013, de l'achat de ce tableau de Jongkind.

Surprise de cet amendement non annoncé et fatigue de fin d'année ont semé la confusion. Car ces 90'000 CHF, conformément au rapport municipal no 208 « Réponse à la motion du parti socialiste, du 8 mars 2010, en faveur de la création d'un pour-cent culturel à Nyon », devait servir à financer des projets d'intégration d'œuvre d'art dans l'espace public (pour 75'000 CHF) et à acheter des œuvres à de jeunes artistes de la région (pour 15'000 CHF), mais nullement pour financer le tableau de Jongkind en 2013. Erreur malheureuse qui a provoqué tout un débat, qui s'est prolongé lors du dernier conseil de juin, lui-même ponctués d'inexactitudes qui méritent aujourd'hui d'être rectifiées.

Voici donc ce que je souhaite rappeler en 3 points:

1. La Municipalité a agi dans le cadre de ses compétences (comme l'a confirmé le Municipal des finances lors du dernier conseil)
  - Elle a utilisé le budget 2012 selon les limites qui lui sont dévolues
  - C'est d'ailleurs pourquoi la commission de gestion n'a pas eu à se pencher particulièrement sur ce dossier et qu'elle n'a pas eu à « titiller » (selon la formule d'un conseiller communal) la Municipalité à ce propos
  - La Municipalité a consulté la Commission des affaires culturelles à plusieurs reprises sur cet achat et sur l'utilisation exceptionnelle - en 2012 seulement - du compte d'achats d'œuvres d'art (qui – je le rappelle encore - sert normalement à l'acquisition de travaux d'artistes contemporains et à la réalisation de projet d'intégration d'œuvres dans l'espace public).
  - La commission dans son ensemble s'est prononcée favorablement à cet achat et à cette façon de procéder
  - La Municipalité a respecté le montant au budget 2012 - compte d'achat d'œuvres d'art – 153-3119 – qui était de 40'000 CHF. Résultat aux comptes 38'490 CHF. Attention à ne pas confondre le budget 2011 et le budget 2012. Certains conseillers semblent l'avoir fait ou alors ils n'ont consulté que les comptes et en ont déduit faussement que la Municipalité avait largement dépassé ce budget en 2012.

2. La Municipalité n'a pas agi contre la volonté du Conseil communal
  - Lors de la séance du CC du 11 décembre, aucun conseiller communal ne s'est prononcé contre cet achat en particulier, mais bien à une ligne budgétaire (qu'ils estimèrent trop élevée).
  
3. La Municipalité n'a pas été indélicate envers le Conseil communal (ou elle n'a pas agi en « catimini » après le vote du budget)
  - Un plan de financement pour l'achat de cette œuvre a été validé par la Municipalité dans sa séance du 3 décembre déjà – donc bien avant le dépôt de l'amendement. Ce plan de financement prévoyait une dépense de sa compétence de 55'000 CHF sur le budget communal 2012 et une participation de mécènes pour le solde. Ce plan de financement prévoyait également que dans le cas d'une recherche de fonds insuffisante, ce serait, en 2013, le compte d'achat de collection du Musée historique qui permettrait de mettre la différence, mais nullement le compte d'achat d'œuvres d'art incriminé.

Enfin pour répondre à M. le Conseiller Claude Farine, voici le financement global du tableau :

Son coût : CHF 110'466.- (90'000 euros)

Participation de la commune en 2012 : 55'000.-

Participation de la commune en 2013 : 0.-

Participation de mécènes en 2012 : 20'000.-

Participation de mécènes en 2013 : 35'466.-

Participation totale de la ville : 55'000.-

Participation de sponsors et mécènes : 55'466.-

Ainsi la moitié du financement de cette œuvre a été assurée par des sponsors et mécènes qui ont fait confiance à la Municipalité pour cette acquisition exceptionnelle.

Le tableau est maintenant complètement payé, il est à Nyon et sera tout prochainement exposé au Château. En effet, vous pourrez le voir ainsi que le public nyonnais :

- Dès demain 3 septembre et jusqu' au 8 septembre au Musée historique
- Puis de novembre à mars dans l'exposition temporaire de fin d'année présentant les nouvelles acquisitions du Musée historique (rez-de-chaussée)
- Et dès avril 2014, dans l'exposition permanente du Musée historique (1<sup>er</sup> étage). Il fera l'objet d'une plaquette de présentation.

Pour conclure, je voudrais insister sur l'aspect extraordinaire d'une telle acquisition.

Le nom de Jongkind n'est peut-être pas très connu de nos concitoyens nyonnais. Pourtant, c'est un peintre de renommée mondiale, reconnu pour la très grande qualité de son travail.

L'oeuvre que la Ville a acquise, avec l'aide de mécènes généreux, est peut-être la plus belle des trois vues de Nyon que le peintre a saisi lors de son voyage en Suisse en 1875. François Auffret, auteur d'une biographie illustrée du peintre parue en 2004 à Paris, en dit ceci (je cite) : « On peut admirer dans cette vue comment Jongkind a su rendre la luminosité et la transparence de l'eau et de l'air humide du ciel. Entre l'air et l'eau s'avance l'éperon rocheux dominé par le château. L'intensité rayonnante du ciel se mire dans l'eau limpide du lac pour ne faire qu'un voile de lumière enveloppant le château protégé par de fortes bâtisses à ses pieds.(...) »

Nous sommes convaincus que ce tableau apportera un complément prestigieux très appréciable à la collection de vues de Nyon avec le lac et le château que conserve le Musée historique.



Hoirie J. Graf  
p.a Bernard Graf  
Rue des Acacias 9  
**1400 Yverdon-les-Bains**

**COPIE**

### **Lettre Recommandée**

Municipalité de la commune de Nyon  
Place du Château 3  
Case postale 1112  
1260 Nyon

Nyon, le 30 août 2013

### **Projet EVAM, quartier Tines -Boiron**

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Nous avons pris connaissance avec étonnement de la décision de l'Exécutif de la commune de Nyon de créer un centre d'hébergement pour requérants au milieu des quartiers résidentiels des Tines et du Boiron.

Nous ne contestons nullement le droit des demandeurs d'asile à un accueil décent, mais ne pouvons pas être d'accord avec l'ampleur et l'endroit choisi pour ce projet. Depuis les années 1990, la Ville de Nyon a décidé une densification des zones à bâtir, notamment dans les quartiers des Tines et du Boiron en :

- encourageant les propriétaires à réaliser des logements locatifs,
- prélevant des taxes de péréquation élevées pour la réalisation des infrastructures du quartier (routes, écoles, places de jeu, parcs,...),
- encaissant les taxes de mutation et foncières ainsi que les impôts des propriétaires et locataires.

En 2006, elle a même autorisé l'installation d'une crèche dans le quartier qui accueille aujourd'hui plus de 150 enfants.

Nous exprimons notre incompréhension devant une telle incohérence politique, et surtout devant un tel mépris des citoyens et des contribuables de cette Ville.

Tant que la Municipalité est dans l'incapacité de gérer les incivilités potentielles découlant d'un tel projet, ou encore de mettre fin aux nuisances découlant de la décharge « Lude » dans le quartier, nous ne pourrions croire aux arguments « rassurants » avancés par les promoteurs du projet.

L'Hoirie J. Graf va défendre avec vigueur ses intérêts et ceux des habitants et des enfants du quartier en s'opposant au projet car il convient de préserver la sécurité et la qualité de vie telles qu'envisagées par les plans de quartier cofinancés par les soussignés.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous adressons, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, nos salutations les meilleures.

Pour L'Hoirie J. Graf

Bernard Graf

Georges Berweiler



Copie : Président du Conseil communal

**Aux membres de la Municipalité de Nyon,**  
**Aux membres du Conseil Communal de Nyon,**

Mesdames, Messieurs,

C'est par la presse locale que nous avons appris votre intention de mettre à disposition de l'Evam une parcelle communale sise au chemin des Tines, afin de permettre la construction d'un immeuble pour demandeurs d'asile.

Un quartier résidentiel, calme, tranquille, habité par de nombreuses familles dont les enfants de tous âges sont scolarisés à Nyon, à proximité deux crèches...  
Non loin, le Boiron aux rives boisées, un petit pont franchit la rivière, une caverne... ancienne cave à bières, l'endroit bucolique est rêvé pour encourager les activités prisées des dealers et des receleurs.

Le choix du lieu du terrain est-il judicieusement réfléchi ?

Le projet d'une petite école pourrait rester d'actualité sur la partie restante de la parcelle !

Un centre d'accueil de ce type entraîne inévitablement des incivilités en tout genre. Il faut être naïf pour penser un seul instant que la mixité familles et célibataires permet d'éviter les problèmes. Les autorités communales apportent-elles toujours tout le soutien nécessaire afin de contrer les incivilités ? Ne se montrent-elles pas trop laxistes envers ces irrespects ?

Nyon doit assumer ses responsabilités, accueillir des requérants d'asile et leur proposer de meilleures conditions que celles offertes précédemment. La ville se veut-elle un exemple pour ce type d'accueil ? Pourquoi alors augmenter la capacité d'accueil des requérants en rénovant l'abri PC « En Oie » ? Tous les problèmes liés à cet endroit sont-ils déjà oubliés, évaporés ?

La commune dispose très certainement d'autres terrains mieux situés pour ce type de logements. Nous demandons à la Municipalité de trouver une autre parcelle disponible et plus adaptée pour ce projet à très long terme.

D'avance nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à cette requête et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Nyon, le 29 août 2013

Les copropriétaires et habitants du chemin des Tines 8

*Ruwan*  
*Dhane*  
*N. S. Kelly*  
*A. Sawyer*  
*C. Kelly*  
*N. Seton*  
*M. Kelly*  
*J. Dalen*  
*O. Kelly*  
*N. Kelly*